

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le 29 mars à 18 heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 mars 2017.

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Excusés	Absents
32	22	5	2	3

Pour	Contre	Abstention	N'ayant pas pris part au vote
27	0	0	

Membres présents :

BAUDEMONT Dominique, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, DEVAUX Nathalie, FAYE Jean Pierre, GANE Isabelle, GARDELLE Bruno, GLANGEAUD Delphine, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia, MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PEYRISSAGUET Jean-Jacques, PLAZANET Mélanie, PONS Gérard, SERRU Marie-Claire, SIMON Philippe, TERRIER Gilles.

Suppléants avec voix délibérative :

GRANDAUD Gilbert suppléant de POURCHET Pierre.

Membres ayant donné pouvoir :

CHABANAT Christine donne pouvoir à GLANGEAUD Delphine, CHAUVERGUE Laurence donne pouvoir à BAUDEMONT Dominique, SIMON Isabel donne pouvoir à PLAZANET Mélanie, SUDRON Frédéric donne pouvoir à SIMON Philippe, VERNGE Didier donne pouvoir à LENOBLE Monique

Membres excusés n'ayant pas donné pouvoir :

DOLLEY Alain, PERIGAUD Chantal.

Absents : CAMBOU Stéphane, MUZETTE Thierry. ROGER Edouard

Secrétaire de séance : GLANGEAUD Delphine.

FINANCES

Délibération n° 32 – 2017 : Autorisation de lancer une consultation pour une ligne de trésorerie

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire que la ligne de trésorerie contractée auprès de la Caisse d'épargne arrive à échéance en avril 2017.

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie et de faire face à tout risque de rupture de paiement dans un délai très court, la Communauté de Communes des Portes de Vassivière peut contractualiser une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire.

Monsieur le Président précise que les crédits de trésorerie, consentis par des établissements bancaires, ne concourent pas à l'équilibre du budget mais à celui de sa trésorerie.

Monsieur le Président indique qu'il convient de lancer une consultation pour une ligne de trésorerie d'un montant maximal de 100 000 € auprès d'établissements bancaires. Il précise que les résultats de la consultation seront soumis au vote des membres du Conseil Communautaire.

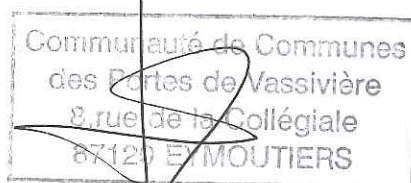
Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité :

- D'AUTORISER, Monsieur le Président, à lancer une consultation par procédure adaptée, pour l'ouverture d'une ligne de trésorerie auprès d'un établissement bancaire pour une durée de 12 mois et pour un montant maximal de 100 000 €.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour extrait conforme.

A Eymoutiers, le 3 avril 2017

Le Président,
Jean Pierre FAYE



Acte rendu exécutoire le :
Publié le :